

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 19 mars 2009

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55

Date de la convocation : 10 mars 2009

Présents avec pouvoir de vote : 45

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Daniel LATUILE (suppléant)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Christian MASSACRIER, Ghislain VOURIOT, Raymond MOLLETON (suppléant),

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Cédric SOUCHON (suppléant)

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert Marcoux (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote)

Montverdu : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELO, Christine DAVAL (suppléante)

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Alain FLACHAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Isabelle MACQUET (suppléante)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant)

Excusés : Jean-Marie MULTEAU (Ailleux), Laurent GOURGAUD, Thierry LEMAITRE, Bernard MIGEON (Boën), Claude CHARRET (Cezay), Agnès TARIT (Débats Rivière d'Orpra), Pascal BARRIER, Philippe ESSERTEL (St Sixte), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice), René COUTURIER (Trelins).

M. le Président remercie les correspondants de la presse locale présents et remercie pour son accueil M. Michel Maisonnial, Maire de la commune de Ste Agathe à qui il donne la parole. Ce dernier ne souhaitant pas allonger la réunion rappelle simplement que la commune est issue de la fusion des 2 communes de Ste Agathe et La Bouteresse en 1792.... Il informe les membres de l'assemblée des deux principaux sujets d'inquiétude du conseil municipal, à savoir la situation financière très délicate de la commune et la friche Imérys qui représente 8% de la surface de la commune.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président demande à l'assemblée de choisir un nom pour le pôle petite enfance, dont l'inauguration est prévue le 16 mai. 4 noms ont été présélectionnés parmi les propositions faites de certains élus, partenaires, ou parents, et il est demandé à chaque élu présent, au moyen d'un bulletin de vote de cocher celui qui a sa préférence. Le dépouillement aura lieu à la fin de la séance. Les 4 noms proposés sont Les poussins d'Arcadie, Les petits bergers du Lignon, Les matrus de l'Astrée ou Môm' Astrée.

M. le Président donne ensuite lecture d'un courrier établi suite à la réunion du bureau communautaire du 5 février consacré à la petite enfance. Il avait en effet été convenu d'établir un courrier commun relatif aux inquiétudes quant aux évolutions de l'école. Ce courrier, ne faisant pas l'objet d'observations, est mis en circulation, pour signature par les Maires présents. Il est joint au présent compte-rendu.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 11 décembre 2008

M. le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la précédente réunion joint avec la convocation. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

2. Modification de la composition du conseil communautaire suite aux chiffres du recensement officiel de la population

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 19 mars 2009

M. le Président informe l'assemblée que les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Astrée prévoient « une répartition du nombre de délégués communautaires au vu du dernier recensement connu en fonction des règles suivantes :

- il est désigné 2 délégués titulaires aux communes dont la population est inférieure à 600 habitants, il est désigné un délégué supplémentaire par tranche complète ou non de 300 habitants.

- il est désigné un nombre de délégués suppléants égal à la moitié du nombre de délégués titulaires avec un minimum d'un siège par commune. Si le nombre de délégués titulaires est impair, le nombre de délégués suppléants sera arrondi au nombre entier supérieur. »

Compte tenu des nouveaux chiffres publiés au 1^{er} janvier 2009, la composition du conseil communautaire évolue, des modifications intervenant pour 3 communes : Marcilly le Châtel, Marcoux et Saint Sixte.

Le conseil comprend désormais 55 délégués titulaires et 30 délégués suppléants.

M. le Président précise que cette composition est donc susceptible d'évoluer très prochainement du fait des nouvelles modalités du recensement. Il pourrait être proposé lors de prochaines modifications de statuts de préciser que la composition du conseil n'évolue pas en-cours de mandat.

3. Vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion 2008

M. Souzy, Vice-Président, rappelle les réunions de bureau communautaire du 12 mars et de commission finances du 5 mars, ayant permis une première approche des comptes 2008 et des projets de budgets 2009. Il commente ensuite le dossier remis en séance précisant pour chacun des 5 budgets les résultats de l'exercice 2008.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2008	Résultat cumulé
BUDGET GENERAL				
Fonctionnement	2 516 724,56	2 746 146,31	229 421,75	229 421,75
Investissement	1 467 467,41	1 651 412,29	183 944,88	- 331 043,30
BUDGET PARC DE CHAMPBAYARD				
Fonctionnement	637 327,65	637 327,65		
Investissement	604 077,85	604 372,05	294,20	390,29
ATELIER PARTAGE				
Fonctionnement	23 578,83	50 180,94	26 602,11	122 440,94
Investissement	123 266,93	79 736,60	- 43 530,33	- 124 612,96
BUDGET DECHETS MENAGERS				
Fonctionnement	1 072 664,10	1 111 826,33	39 162,23	68 400,80
Investissement	47 362,92	78 616,35	31 253,43	73 510,14
BUDGET GOUTELAS				
Fonctionnement	49 733,16	46 422,32	- 3 310,84	971,18
Investissement	44 283,06	86 592,74	42 309,68	4 869,65

Après cette présentation qui n'appelle aucune remarque, M. Souzy propose de faire approuver les comptes administratifs 2008. A l'unanimité, les comptes administratifs 2008 du budget général et des 4 budgets annexes ainsi présentés sont approuvés, M. le Président n'ayant pas pris part au vote.

Il est proposé l'affectation des résultats par budget comme suit :

Pour le budget général, l'affectation obligatoire des résultats en section d'investissement au compte 1068 est de 68 038,50 €.

Pour le budget Parc d'Activités de Champbayard, aucune affectation de résultats.

Pour le budget atelier partagé, l'affectation obligatoire des résultats en section d'investissement au compte 1068 est de 47 313 €.

Pour le budget déchets ménagers, il est proposé d'affecter la somme de 68 400,80 €, au compte 002 en section de fonctionnement.

Pour le budget du Château de Goutelas, il est proposé d'affecter la somme de 971,18 €, au compte 002 en section de fonctionnement.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent les affectations de résultats.

4. Vote des budgets 2009 / Vote du taux de TPU / Approbation des conventions avec les associations

M. Souzy, Vice-Président, présente ensuite au chapitre les budgets primitifs 2009 en détaillant certains postes.

	<i>Dépenses = recettes</i>
--	----------------------------

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 19 mars 2009

BUDGETS PRIMITIFS	Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	3 142 855,25	850 983,01
BUDGET PARC DE CHAMPBAYARD	678 401,81	641 031,81
BUDGET ATELIER PARTAGE	124 027,94	216 513
BUDGET DECHETS MENAGERS	1 161 241,46	265 662,14
BUDGET CHATEAU DE GOUTELAS	81 804,56	63 319,65

4.1. Budget général :

M. Souzy donne une explication sur l'évolution des amortissements, avec un rattrapage pour des études qui n'avaient pas encore été amorties, le début de l'amortissement des subventions accordées aux privés dans le cadre de l'OPAH ou de l'opération façades, des fonds de concours, et du cofinancement de la ligne d'aide du Conseil Général à l'artisanat et au commerce.

A la demande de M. Flachet, adjoint à St Etienne le Molard, M. Souzy précise que les dépenses imprévues constituent une marge de manœuvre dans le contexte actuel d'incertitude de l'évolution de la TP et des conséquences de l'application du projet de territoire.

M. Moullier, Maire de Boën et Conseiller général, précise que l'aide du Conseil Général en faveur de l'animation territoriale a déjà été supprimée pour les Pays et que celle accordée aux communautés diminue progressivement pour être supprimée à terme.

A la demande de M. Moullier, il est précisé que pour les travaux du grand pré, les arrêtés de subvention ne sont pas encore en notre possession. Le comité de pilotage des Pays du Forez a donné un avis favorable à une subvention Région de 30 000 €uros mais qui n'a pas encore été inscrite à l'ordre du jour d'une Commission Permanente. S'agissant des demandes au FEDER, elles ont été déposées à fin juin 2008 et à ce jour, hormis les dossiers de la commune de Boën-CCAS pour le portage de repas, elles n'ont toujours pas été programmées.

M. Souzy donne par ailleurs les montants des avances accordées par le budget général :

au budget parc d'activités, soit 741 268,15 €, 244800 € remboursés, il reste donc 496 468,15 € à rembourser au budget ateliers partagés, soit 201 826 €, 100 000 € remboursés, il reste donc 101 826 € à rembourser.

M. Souzy donne lecture du tableau récapitulatif des conventions et subventions prévues :

Conventions avec les associations	Proposition Budget 2009
APIJ – Convention cadre 18 – 25 ans	2 500 €
APIJ – Foreztival	6 000 €
Office du Tourisme du Pays d'Astrée	40 000 €
Maison des services et Comité Local pour l'Emploi	16 000 €
Ecole de Musique du Pays d'Astrée	12 000 € + 3 000€ sous réserves formation
CILDEA sur budget déchets ménagers	31 500 €
Centre culturel de Goutelas fête de la musique	2 000 €
Château musée de la vigne	652 €

M. Gouby, Vice-Président, informe l'assemblée que pour l'office du tourisme, le montant proposé pour la subvention intègre des dépenses jusqu'alors supportées par la communauté (loyer, encarts publicitaires, édition du document d'accueil touristique..) qui seront désormais payées sur le budget de l'OT. Pour ce qui est de la proposition d'aide à l'école de musique, les 3 000 € proposés sous réserves sont conditionnés à l'effort formation qui sera réalisé, tant par les bénévoles, que par les professeurs de l'école de musique afin de respecter les conditions du schéma départemental de développement des enseignements artistiques (en direction de la musique, la danse et l'art dramatique)

M. Moullier présente les grandes lignes du projet d'exposition intitulée « Lumière sur les caves : regards photographiques sur 50 ans d'histoire viticole en Forez ». Ce projet, porté par le château musée de la vigne, fait partie du programme d'animations de promotion prévues pour célébrer les 50 ans de création de la Cave Coopérative les Vignerons Foréziens.

A la demande de M. Girard d'Arthun il est précisé que la subvention proposée à l'amicale du personnel de la ville de Boën correspond bien au personnel communautaire.

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 19 mars 2009

M. Souzy soumet au vote les montants proposés pour le budget général, le maintien du taux de TPU à 12,37% (2009 étant la dernière année de lissage), les subventions aux associations et conventions liées. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote des conventions pour les associations, B. Chapelon et B. Mioche pour le CILDEA et M. Cellier pour l'Office du tourisme.

4.2. Parc d'activités de Champbayard :

Il est inscrit une vente en recettes, celle de Technic Toiture, une avance du budget général est nécessaire pour 41 739,71 euros.

A la demande de M. Jean-Bernard Roche, Maire de Marcoux, il est précisé que ce budget ne prévoit pas de dépenses pour les zones d'activités des communes. M. Souzy rappelle que ce budget de transition, avant l'adoption du projet de territoire est un budget prudent. M. le Président demande à ce que les besoins remontent des communes pour discussion en bureau.

M. Pommier de Montverdun demande quelle priorité sera donnée entre le projet de territoire et les zones d'activités.

M Souzy propose qu'une réunion de CLETC puisse être organisée d'ici l'été pour voir quelles réponses pourraient éventuellement être apportées par les fonds de concours et soumet ce budget au vote de l'assemblée.

Le budget parc d'activités 2009 est adopté par 43 voix pour et 2 abstentions.

4.3. Ateliers partagés de Champbayard :

Il est prévu d'étudier sur 2009 la possibilité d'une 3^{ème} offre immobilière en location.

A la demande de M. Moullier, suite aux liquidations judiciaires prononcées pour 2 locataires (Green Clean et Imprim'Astrée), M. le Président informe l'assemblée que des contacts sont établis avec d'autres porteurs de projet susceptibles d'être intéressés par la formule locative. Il est rappelé que les ateliers sont proposés avec un contrat de bail 3/6/9 ans, que le loyer fait l'objet d'une révision triennale, qu'il est proportionnel à la surface. Il est aujourd'hui de 24,92 euros HT le m².

M Souzy soumet ce budget au vote de l'assemblée. Le budget 2009 pour les ateliers partagés est adopté à l'unanimité.

4.4. Déchets ménagers :

Ce budget inclut notamment les hypothèses de recrutement d'un ambassadeur du tri, d'un chargé de mission environnement et les travaux d'aménagement sur la déchèterie nécessaires au compostage et à des quais supplémentaires.

A la demande de M. Moullier, il est précisé que le poste d'ambassadeur du tri est budgété avec une hypothèse d'un taux d'aide compris entre 60 et 70% suivant le contrat aidé qu'il sera possible d'obtenir, une aide Eco-Emballages est également mobilisable. S'agissant des travaux, aucun dossier de demande de subvention n'a encore été déposé, dans l'attente du choix du maître d'œuvre, des subventions sont attendues du Conseil Général (22%) et de la Région (30%).

M. Drevet, Vice-Président, insiste sur la qualité du tri pour la maîtrise de nos dépenses.

M. Souzy soumet ce budget au vote de l'assemblée. Le budget 2009 pour les déchets ménagers est adopté à l'unanimité.

4.5. Château de Goutelas

A la demande de M. Maisonnial, il est bien précisé que ce budget est celui de la propriété du château de Goutelas. Il est totalement distinct du budget de l'association du centre culturel de Goutelas, occupant des lieux et qui assure le fonctionnement touristique et culturel du lieu (nuitées, repas, séminaires, emplois...). Par convention, la communauté de communes met ce lieu à disposition du centre culturel dans le prolongement de la convention qui existait avec le syndicat intercommunal de Goutelas.

Les travaux pour l'allée piétonnière visent à la fois l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à réduire les nuisances sonores des graviers pour les occupants de la salle des devises.

M. Souzy soumet ce budget au vote de l'assemblée. Le budget 2009 pour le château de Goutelas est adopté à l'unanimité.

5. Reconduction de la ligne de trésorerie

M. Souzy, Vice-Président, propose au conseil communautaire de reconduire une ligne de crédit à court terme d'un montant de 500 000 euros, destinée à faciliter l'exécution budgétaire de la collectivité. Elle prendra effet le 19

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 19 mars 2009

avril 2009 à échéance du précédent contrat de prêt. Ce concours permet de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements.

Après consultation, et analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole. Les intérêts débiteurs seront facturés trimestriellement sur la base d'un taux variable indexé sur le T4M du mois majoré d'une marge de 1,20 %.

M. Souzy soumet cette proposition au vote de l'assemblée. Elle est adoptée par 44 voix pour et une abstention.

6. Personnel communautaire : création de postes, vote du ratio promus/promouvables

M le Président propose au conseil communautaire de créer deux postes.

6.1. un poste d'agent de développement touristique, à temps plein, contrat de 3 ans, pour le développement de l'office du tourisme, le CTP ayant été saisi en date du 29/01/09.

M. Moullier souhaite faire part de ses remarques sur cette hypothèse, remarques qu'il a déjà pu apporter en bureau du 12 mars dernier et qu'il souhaite compléter. Il s'interroge en effet sur les points suivants :

- la nature du contrat de 3 ans qui est proposé alors que la communauté a jusqu'à présent fonctionné avec des contrats de 1 an renouvelables,
- l'articulation du poste proposé avec le poste existant, créé à mi-temps, occupé par Mme Deveaux, initialement dédié au tourisme et qui a eu en charge les dossiers crèche et mur d'escalade,
- le profil du poste
- la demande de subvention au FEDER et les incertitudes du budget communautaire au vu du contexte actuel de réforme.

M le Président précise qu'il s'agit moins d'une création de poste que le prolongement du poste qui avait été porté jusqu'alors par l'office du tourisme, sur 2 ans ½ avec des contrats aidés.

M. Gouby, Vice-Président rappelle que le dossier FEDER a été déposé par la communauté et non par l'office, elle a été faite sur 3 ans, ce qui explique la durée du contrat proposé. La qualification attendue est de bac + 2 voire plus pour aller au-delà de l'accueil et développer de nouvelles compétences à l'office. L'objectif est d'avoir un poste pérenne pour notre territoire. Une période d'essai de 3 mois est proposée pour vérifier l'adéquation entre le profil et les compétences. Des candidatures ont déjà été reçues et des entretiens ont eu lieu. Le coût annuel est estimé à 30 000 euros et la subvention espérée de 50%.

M. Mioche, Vice-Président, rajoute qu'un contrat de 3 ans est un élément de stabilité et de motivation pour l'agent à qui il est proposé et que le tourisme doit être considéré comme un facteur de développement économique.

M. Cellier insiste sur le travail restant à faire au niveau de Forez Tourisme et que le Pays d'Astrée souffre de son absence à ces réunions, où les moyens humains et financiers sont mutualisés.

M le Président confirme que c'est à l'échelle du Forez qu'il y a une logique et une cohérence de l'offre touristique, précise que la mission de l'agent recruté sera de travailler sur le site internet, avec les prestataires locaux, que la communauté de communes conduira en propre ses projets de développement, comme les Chemins de l'Astrée et sa programmation culturelle.

M. Moullier regrette le manque de communication sur ce dossier d'importance pour le territoire.

M. Thévenet, Maire de L'Hôpital sous Rochefort, pense que cela fait maintenant un an que les problèmes de développement touristique sont évoqués et qu'il faut maintenant avancer et faire, à l'exemple du site internet.

M le Président soumet donc au vote de l'assemblée, la création du poste d'agent de développement touristique tel que décrit ci-dessus. Cette création est adoptée par 42 voix pour, 2 abstentions, M. Cellier ne prenant pas part au vote.

6.2. un poste d'adjoint technique pour besoin occasionnel

M le Président propose qu'à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'au 17/07/09, un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (10 heures hebdomadaires) soit créé pour faire face aux besoins d'entretien des locaux administratifs et à la réorganisation des personnels du gymnase dans l'attente des conditions de réintégration d'un agent en congés maladie.

Cette création est adoptée à l'unanimité.

6.3. ratio promus/promouvable

M. le Président propose au conseil de voter le pourcentage des promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade. Ce taux est voté pour les communes comme pour la communauté. Le taux proposé est de 100% et s'applique à chaque grade d'avancement des 3 catégories (A, B et C).

M. le Président soumet cette proposition à l'assemblée. Elle est adoptée par 44 voix pour et 1 abstention.

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 19 mars 2009

7. SCOT Loire Centre : approbation des statuts et désignation des délégués

M. Mioche, Vice-Président, rappelle que le périmètre du SCOT Loire Centre est composé des Communautés de communes des Montagnes du Haut Forez, des Collines du Matin, des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays entre Loire et Rhône, de Balbigny, de Feurs en Forez et du Pays d'Astrée, il est en cours de validation par le Préfet. Il donne lecture des grandes lignes des projets de statuts pour le syndicat mixte à créer.

Le nombre de délégués est finalement proportionnel au nombre d'habitants. Cinq délégués du Pays d'Astrée, doivent être désignés, pour siéger au comité syndical qui comptera 27 délégués. M.M. CHAPELON Bernard, MIOCHE Bernard, MOULLIER Lucien, REYNAUD André, SOUZY Jean-Luc proposent leur candidature.

M. Mioche soumet à l'assemblée l'approbation des statuts du syndicat et les noms des 5 délégués pour siéger au comité syndical. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

8. Travaux d'aménagement de la déchèterie de la Presle : maîtrise d'oeuvre

M. Drevet, Vice-Président informe l'assemblée que comme suite au conseil du 10 décembre, une consultation a été lancée pour un marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une plate-forme de stockage et broyage des déchets végétaux et aménagements complémentaires sur la déchèterie intercommunale de La Presle.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mars à 18h pour analyser les offres reçues le 16/03/09. Cette dernière propose de retenir le bureau d'études REALITES qui a fait une proposition d'honoraire au taux de 5,5 % du montant prévisionnel des travaux.

M. Drevet propose donc de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir le bureau d'études REALITES et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre. Le choix du bureau d'études REALITES est adopté à l'unanimité.

9. Soutien au commerce et à l'artisanat : renouvellement de la convention avec le Conseil Général de la Loire

M. le Président rappelle qu'une ORAC Opération de Redynamisation de l'Artisanat et du Commerce est intervenue sur le territoire du Pays d'Astrée entre 2000 et 2007. Les partenaires financiers de cette opération étaient l'Etat, via le FISAC, et le Conseil Général de la Loire. Cette action a permis aux commerçants et artisans, sous respect du règlement de l'opération, de bénéficier de subventions pour l'amélioration de leur outil de production.

Le Conseil Général de la Loire maintient dans son régime d'aide de droit commun des subventions pour l'investissement. Par contre, pour les communes de plus de 2 000 habitants, le cofinancement à part égale d'une collectivité est nécessaire. Aussi depuis 2008, une convention de cofinancement pour les entreprises situées sur la commune de Boën a été adoptée entre la communauté de communes et le Conseil Général de la Loire. Le plafond de dépenses subventionnables par dossier est de 35 000 € HT avec un taux d'aide fixé à 30 % des dépenses éligibles, soit un cofinancement par la Communauté de communes du Pays d'Astrée à hauteur de 15 %.

Il est donc proposé au conseil de renouveler la convention financière de cofinancement avec le Conseil Général de la Loire pour une durée de 3 ans pour un montant prévisionnel de 18 000 € pour les 12 premiers mois, et renouvellement sur 2 ans.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

10. Conventions avec la commune de Boën : office du tourisme, services techniques

M. le Président informe l'assemblée que dans le cadre de nos réflexions pour l'amélioration du fonctionnement de l'office du tourisme reconnu d'intérêt communautaire, il a été demandé à l'association de payer directement un certain nombre de dépenses assumées jusqu'alors sur le budget communautaire, le montant de la subvention communautaire étant revu en conséquence. Ainsi, il est proposé à l'office, de régler directement le montant des loyers pour le local municipal qu'il occupe à la commune de Boën.

Il est donc proposé au conseil de résilier la convention qui nous lie à la commune de Boën pour ces locaux.

Il est par ailleurs proposé de valider une modification à la convention qui nous lie à la commune de Boën, pour l'intervention de leurs services techniques. En effet, une convention permet de mobiliser les services municipaux pour l'entretien des abords du gymnase et du rond-point de la loge de vigne. Il est proposé d'y inclure également le salage et le déneigement de la voirie interne du parc d'activités de Champbayard.

Mme Baldini, Maire d'Arthun, demande que soit évoqué le déneigement de la déchèterie. A l'intérieur du site, il est de la responsabilité de l'exploitant, l'accès en revanche étant communal, son entretien incombe à la commune. Après discussion, il est proposé en séance que cette portion d'accès à la déchèterie soit également incluse dans le projet de convention cité supra.

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 19 mars 2009

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

11. Approbation des soutiens aux familles pour les accueils de loisirs intercommunaux

M. le Président informe l'assemblée que suite à un groupe de travail accueil de loisirs, il est proposé de voter de nouveaux tarifs pour les centres de loisirs intercommunaux, en affichant clairement le coût réel de la journée et en faisant apparaître le montant de l'aide versée par la communauté de communes, tant l'aide financière aux familles au vu de leur quotient familial, que la couverture pour risques de la MJC. Le montant de l'aide aux familles est revu à la hausse pour les tranches 601 à 750. Le coût d'une journée pour 1 enfant au centre de loisirs en 2008 était de 24€. Les tarifs sont ceux appliqués après déduction des aides de la CAF et de la CCPA selon le quotient familial.

	Aide CCPA		Tarifs 2009	
	journée	demi-journée	journée	demi-journée
0 à 450	13.10€	6.65€	2.90€	2.85€
451 à 550	14.40€	7.15€	3.60€	3.35€
551 à 600	13.70€	6.90€	4.30€	3.60€
601 à 750	16.50€	8.05€	7.50€	3.95€
751 à 850	15.20€	7.55€	8.80€	4.45€
> 850	13.50€	6.70€	10.50€	5.30€
Hors ccpa	10.50€	5.25€	13.50€	6.75€

12. Questions diverses

12.1. Convention ADMR 2008

M le Président rappelle que par convention avec l'ADMR, le coût du fonctionnement résiduel du relais assistantes maternelles (RAM) sur les 8 premiers mois de l'année 2008 avant passage en gestion déléguée à la fédération familles rurales était supporté par la communauté de communes. Au vu du bilan, il est proposé de prendre en charge un déficit de 123,43 euros par avenant à la convention de partenariat avec l'ADMR. On passe ainsi de 15 355 euros à 15 478.43 euros.

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

12.2. Prolongation de l'opération façades

M le Président rappelle que suite à une étude pré-opérationnelle confiée au CALL-PACT en octobre 2003, et à l'étude du plan paysager intercommunal confiée à POLLEN, un périmètre, déterminant, par commune, les limites des secteurs offrant la possibilité d'une subvention au ravalement des façades, avait été décidé en 2005.

Prioritairement, avaient été inclus dans le périmètre opérationnel éligible les centres-bourgs, les entrées principales des communes, les secteurs urbanisés le long de la RN 89 et certains sites à valeur patrimoniale forte.

Les modalités de subvention étaient les suivantes :

- une subvention de 20% maxi du coût TTC de réfection de façade dans la limite de 4 000 euros de subvention
- prime forfaitaire de 450 € pour les devantures commerciales dans la limite de 50% du coût TTC.

Les constructions liées à l'habitation telles que garages, murs de clôture, murs de soutènement pouvaient être subventionnées par l'opération façades dans les mêmes conditions.

La durée de l'opération façades avait été décidée sur la même base que l'OPAH, soit jusqu'au 31 décembre 2008.

M le Président propose un prolongement de cette opération pour 12 mois : le CALL-PACT devenu PACT LOIRE sera consulté sur la base d'une permanence mensuelle permettant aussi de traiter les demandes diffuses d'aide à l'amélioration de l'habitat.

Cette prolongation de 12 mois est adoptée à l'unanimité.

12.3. Appel à projets ville-campagne

M le Président évoque une demande de subvention au FEADER, envisagée avec une co-maîtrise d'ouvrage St Etienne Métropole, Loire Forez, Montagnes du Haut Forez et Pays d'Astrée. Le dossier de candidature est bâti sur trois thématiques : culture, tourisme et loisirs, social, la jeunesse et la famille constituant les cibles prioritaires des actions du programme.

La candidature est fondée sur une co-maîtrise d'ouvrage de chaque EPCI. Une seule demande au FEADER sera donc formulée d'ici au 4 mai 2009, comme le précise le calendrier de l'appel à projets.

Cette candidature est adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 19 mars 2009

12.4. Vente de PAV points d'apport volontaire

M. Drevet propose de vendre 2 PAV (ex EMR, emballages ménagers recyclables) à la communauté de communes du Pays d'Urfé et 31 PAV (ex JMR journaux magazines revues) à SITA aux mêmes conditions que pour la communauté de communes Val d'Aix et Isable, soit 200 euros l'unité. La recette prévisionnelle est donc de 6 600 euros.

A la demande de M. Maisonnial, il est précisé qu'il s'agit des PAV en bois, acquis par la communauté de communes. Les autres PAV, éventuellement présents dans les communes, ne sont pas propriété de la communauté.

La vente est approuvée à l'unanimité

12.5. Reprise des JMR journaux, magazines, revues par AVP

M. Drevet informe l'assemblée que depuis le 15 septembre 2008, la société AVP n'est plus en mesure d'honorer ses engagements de valorisation, et notamment de rémunérer son fournisseur "Véolia Propreté" qui nous reverse ensuite le produit des reprises de JRM.

La société Véolia Propreté a maintenu ses versements jusqu'au mois d'octobre, et nous a informé qu'en attente d'un repreneur, désigné depuis, elle ne serait pas en mesure de reverser des produits de reprises concernant les JRM, entrant dans le passif de la société AVP.

Pour l'avenir, il nous est proposé d'établir une convention seulement bipartite avec Véolia, qui ensuite se charge de revendre le papier qu'il nous rachète, avec des prix minimum garantis, 0 € pour le gros de magasin, 50 € pour le reste et un paiement jusqu'à 85% du cours du marché REVIPAP.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12.6. Bon de commande supplémentaire – marché VEOLIA

M. Drevet précise que le montant cumulé du marché Véolia s'élève à 534.716,05 € au 31 janvier 2009. Or le marché annuel initial (1er mai 2008 - 30 avril 2009) passé à hauteur de 627.968,54 € TTC est susceptible d'être dépassé d'ici le 30 avril 2009. Dans ces conditions, un avenant au marché initial s'avère nécessaire d'un montant de 76 387,48 € TTC.

Ce bon de commande est validé à l'unanimité.

12.7. Bon de commande pour les bacs de collecte des déchets ménagers et de collecte sélective

M. Drevet précise que suite aux commandes remontées par les 18 communes pour les particuliers, 88 bacs de collecte des déchets ménagers auprès de SULO et 19 bacs de collecte sélective auprès de PLASTIC OMNIUM seront commandés.

Ces bons de commande sont validés à l'unanimité.

Pour le nom du pôle petite enfance, les résultats sont les suivants :

Les poussins d'Arcadie 2 voix

Les petits bergers du Lignon 7 voix

Les matrus de l'Astrée 20 voix

Môm'Astrée 26 voix

1 abstention

Le nom retenu est donc « Môm'Astrée »

M. le Président informe des prochaines dates de réunion à retenir :

Projet de territoire : 23 mars à Marcoux, 24 mars à Montverdu, 26 mars à Bussy, 7 avril à L'Hôpital sous Rochefort et 8 avril à Ailleux.

Bureau communautaire : le 9 avril 2009 - 20h30

Conseil communautaire : le 23 avril 2009 - 20h30

Commission économie : lundi 27 avril - 20h30

Inauguration pôle petite enfance : samedi 16 mai 2009

Il est distribué pour chaque commune 4 livrets édités par le Syndicat Mixte des Pays du Forez, tirés du CD de la Charte architecturale et paysagère.

La séance est levée à 23h55.

M. le Maire de Ste Agathe la Bouteresse invite tous les participants au verre de l'amitié.